

Brest, le 26/05/2017

M. Xavier BRUNETIÈRE, directeur
Agence nationale des titres sécurisés
18 rue Irénée Carré
BP 70474
08101 Charleville-Mézières

Objet : Certificat d'immatriculation (carte grise)

Monsieur le directeur,

L'accentuation des noms sur les certificats de circulation (carte grise) est possible. Plusieurs de nos adhérents ont obtenu une carte grise correctement accentuée, mais **au prix de très gros efforts et de multiples explications auprès des agents préfectoraux**. En fait, les services « carte grise » des préfectures ne sont pas informés de cette possibilité et de plus sur le site dédié (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Questions-frequentes/CI-et-CPI/Je-constate-que-mon-nom-sur-le-CI-ne-comporte-pas-d-accent-comment-faire-la-correction>), il est affirmé qu'« il ne s'agit pas d'une erreur. Les noms de famille comme les prénoms sont imprimés en lettres capitales sur le CI, sans accent ».

Lorsqu'il a été possible d'accentuer les noms sur les cartes d'identité, le ministère de la Justice en a informé les mairies par la diffusion de l'instruction générale relative à l'état civil (IGRÉC). Aussi, il serait logique que l'ANTS modifie les informations erronées du site et signale aux préfectures qu'il n'y a plus d'obstacle à l'établissement de documents correctement libellés.

En espérant que nous pourrions aboutir à une solution satisfaisante, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président



Gilbert GALÉRON

PJ : Notre lettre du 24 février 2017 restée sans réponse.